

Première concertation de partenaires en vue des programmes européens en  
Nouvelle Aquitaine 2021 – 2027

**Contribution du Département des Deux-sèvres**

Quelles priorités stratégiques d'investissement des fonds européens  
pour le territoire départemental

**Pour une Europe plus intelligente  
grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique  
et au soutien aux petites et moyennes entreprises**

Le Département des Deux-sèvres plaide pour un accompagnement du développement socio économique fondé sur les potentialités des territoires et des stratégies territoriales portées par les acteurs locaux.

La construction des programmes opérationnels de la Politique de cohésion est fondée prioritairement sur la déclinaison de grandes priorités thématiques. Pour le Département des Deux-Sèvres, la recherche d'une meilleure efficacité de l'intervention des fonds implique de faciliter les approches interfonds et la prise en compte de la spécificité des besoins des territoires à travers les DLAL.

Le Département souhaite que les futurs programmes fassent effet levier en concentrant leur intervention sur des problématiques territoriales majeures :

◆ **Deux-Sèvres territoire intelligent**

L'innovation dans toutes ses dimensions technologique, sociale..., doit trouver des territoires d'application et d'expérimentation en milieu rural. Elle peut concrètement se traduire par la création de nouveaux services fondés sur les technologies numériques ou de nouvelles organisations du travail, des coopérations inédites entre acteurs pour répondre aux besoins de services des populations à tous les âges de la vie. Le maintien à domicile, enjeu de société fondamental, est un des domaines où ces innovations sont nécessaires et attendues. Il en est de même pour la question de l'accès aux soins et des mobilités du quotidien.

Le secteur public est aussi un champ d'expérimentation essentiel d'innovation sociale et technologique dans les années à venir à travers l'administration numérique et la nécessité de réduire la fracture numérique et l'expérimentation de nouveaux matériels intelligents, de gestion des espaces publics par exemple.

Le soutien de la Politique de cohésion au développement de la collaboration entre instituts de recherche fondamentale, de recherche appliquée et centres de recherche développement (R&D) doit rester une priorité essentielle de la Politique de cohésion.

En Deux Sèvres, on pense en premier lieu à la valorisation des travaux du Centre d'études biologiques de Chizé qui travaille in situ sur les interactions hommes - milieux naturels et agricoles en collaboration avec le monde agricole ; à Calyxis, centre de R&D spécialisé dans les risques à la personne basé à Niort en cohérence avec le secteur économique des mutuelles d'assurance du territoire Niortais. Mais il faut aussi penser aux nombreux centres de recherche appliqués et laboratoires d'entreprises privées qui permettent les créations de nouveaux produits ou l'amélioration de process de production.

◆ **Deux-Sèvres " terre d'industries "**

Comme le relevait l'Insee en 2016, l'industrie occupe une part essentielle de l'activité économique en Deux-Sèvres. Bénéficiant de la tradition d'élevage du territoire, l'agro-alimentaire y est prédominant. Mais les secteurs industriels de la fabrication d'équipements électriques et électroniques, la métallurgie, la fabrication de produits en caoutchouc et plastique sont également très présents.

Si l'industrie a perdu 3 000 emplois en 10 ans, elle conserve un tissu d'entreprises particulièrement dense dans le Nord Deux-Sèvres et le Niortais dont la qualité, la valeur des productions de niveau national et international justifie un accompagnement notamment en ce qui concerne les champs du recrutement et de l'innovation.

Les fonds structurels doivent être conjugués à travers des approches nouvelles de développement territorial : par exemple, mobiliser le FSE en ce qui concerne la qualification des salariés, l'inclusion pour aider les entreprises à répondre à leurs besoins de recrutement, le FEDER en ce qui concerne l'innovation, l'équipement et notamment l'ingénierie au service de la stratégie et de la coordination des filières et des acteurs

#### ◆ **Deux-Sèvres un gisement de produits touristiques**

La qualité des paysages et du patrimoine deux-sévriens sont des ressources majeures pour le tourisme. Mais leur mise en valeur est encore insuffisante. A travers son schéma départemental cyclable, la restructuration du parc animalier Zoodyssée, le Département des Deux-Sèvres et ses partenaires travaillent au développement du potentiel de valeur ajoutée du tourisme sur le territoire.

Les fonds structurels doivent accompagner ces actions structurantes. Mais il est également indispensable que toutes les innovations dans le domaine de l'économie touristique soient encouragées, dès lors qu'elles améliorent la visibilité de l'offre, les médias de visite (réalité augmentée, supports de visite pour lever les handicaps d'accessibilité ...) tout en préservant nos ressources naturelles (promotion de l'économie circulaire ...).

#### ◆ **Deux-Sèvres terre de coopération et d'innovation sociale :**

La présence des Mutuelles nationales sur le Niortais est un marqueur emblématique de la force de l'économie sociale en Deux-Sèvres. Il existe bien d'autres expressions notamment à travers le mouvement coopératif agricole ou le domaine des entreprises d'insertion par l'économie ou des expérimentations telle que Territoires Zéro chômeurs dans le Mauléonnais.

Pour soutenir le développement de ce secteur il est indispensable que la prise en compte de l'innovation dans les futurs programmes ne soit pas limitée à sa dimension technologique mais aussi à l'innovation sociale qui permet de construire des réponses aux besoins des populations là où le marché ou les pouvoirs publics ne peuvent seuls intervenir.

## Pour une Europe plus verte et à zéro émission de carbone

### ◆ Contribuer à la transition énergétique en Deux-Sèvres

#### **Accompagner la transition énergétique à travers le développement de la production locale d'énergies renouvelables**

Face aux enjeux de réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre - GES, nos territoires ont des atouts à valoriser par la mobilisation d'une partie de leurs ressources dans le développement des énergies renouvelables. La valorisation de la biomasse produite par le secteur agricole et l'entretien de nos paysages sont une source de nouveaux débouchés économique et un gisement d'emplois non délocalisables.

Le FEDER en articulation avec le FEADER doit fortement encourager ces démarches qu'il s'agisse du soutien aux investissements mais aussi les phases d'ingénierie et de sensibilisation en amont des acteurs locaux sur le gisement de valeur que représente ce secteur.

#### **Soutenir les démarches de lutte contre la précarité énergétique**

La lutte contre la précarité énergétique est un autre enjeu majeur en Nouvelle Aquitaine, Région de France avec le plus fort taux de propriétaires occupants.

#### **Développer les modes de transport alternatifs à la voiture et les innovations en matière de mobilité douce sur les territoires**

Le développement continu des " mobilités imposées " entre l'habitat et le travail, les commerces et services pèsent sur les revenus des ménages dans notre région fortement marquée par la rurbanisation et touchée par la disparition de l'offre de services en milieu rural .

C'est pourquoi en matière de liaisons intra-urbaines, périurbaines ou en milieu rural, les modes de déplacements doux doivent être encouragés. Par ailleurs l'appétence pour le vélo-tourisme ne cessant de grandir, il est indispensable de conjuguer les 2 besoins pour développer en Nouvelle Aquitaine, une offre de voies cyclables ouvertes à tous les usages et en connexion avec les régions limitrophes.

Le Département des Deux-Sèvres après avoir réalisé son schéma intermodal des aires de co-voiturage, met en œuvre un schéma cyclable qui répond à la fois à un besoin majeur d'itinérance touristique mais propose également une architecture départementale structurante pour le développement du vélo utilitaire et offre la possibilité de connexion avec des boucles pour répondre aux besoins de déplacements de proximité.

### ◆ Préserver les ressources et les milieux naturels

Du Nord au Sud de la région Nouvelle Aquitaine, les paysages et les milieux naturels sont d'une extrême diversité. Mais quel que soit leur nature, ils subissent une pression sans cesse accrue des activités humaines et les effets du changement climatique. Pour protéger et sauvegarder les ressources naturelles régionales qui sont un des atouts majeurs de son attractivité et de sa qualité de vie, il faut poursuivre l'action de la politique de cohésion dans ce domaine. C'est un investissement indispensable pour garantir l'avenir de nos territoires et faire face aux défis climatiques qui déjà nous impactent.

La protection des ressources naturelles et de la biodiversité doivent être une priorité essentielle du prochain programme FEDER régional.

#### **Protéger la ressource en eau**

C'est un enjeu essentiel dans le Nord de la Nouvelle Aquitaine, du fait de la nature des sols, de leurs usages et de la répétition des période de sécheresse. L'ensemble des parties prenantes avec le soutien du FEDER doivent se mobiliser pour :

- protéger la ressource en eau potable,

- améliorer la connaissance de la ressource,
- lutter contre les pollutions diffuses notamment par des démarches d'acquisition foncière sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable,
- promouvoir les innovations favorisant les économies d'eau (recyclage des eaux pluviales, eaux usées,...) et protéger les ressources naturelles,
- conduire des opérations d'entretien (ripisylve, berges...) et de reconquête de la qualité biologique des cours d'eau (restauration hydromorphologique...),
- lutter contre les espèces invasives,
- entretenir et aménager les ouvrages hydrauliques prioritaires ayant un impact sur la qualité de l'eau et des milieux.

### **Protéger les milieux et les espèces**

- animer les zones Natura 2000,
- soutenir les actions de protection des espèces à titre conservatoire,
- accompagner la politique d'acquisition et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles,
- accompagner les actions de mise en valeur de la trame verte.

### **Éduquer, sensibiliser les citoyens à un usage durable des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité**

Les enjeux de lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité passent nécessairement par des changements de comportement au quotidien, une sensibilisation à tous les âges mais particulièrement du public jeune, citoyen de demain.

Pour renforcer l'efficacité des actions de protection des ressources et des milieux naturels, le FEDER doit absolument accompagner les démarches de sensibilisation et de formation aux enjeux du développement durable.

## Pour une Europe plus sociale

En ce qui concerne l'élargissement du champ d'intervention du FSE + proposé par la Commission européenne, le Département des Deux-Sèvres considère qu'il s'agit d'une véritable opportunité pour favoriser l'émergence de solutions nouvelles en faveur de l'inclusion et de la lutte contre la pauvreté.

Cette nouvelle ambition du FSE + favorise la mise en œuvre d'approches plus globales des difficultés d'insertion des publics dont le Département assure l'accompagnement, à tous les âges de la vie. Elle devra nécessairement être articulée avec les priorités du Plan pauvreté gouvernemental, la maille départementale pouvant être celle de la mise en synergie des interventions de chacun.

L'élargissement des priorités du FSE ne peut s'envisager sans l'affectation d'enveloppes de FSE + suffisantes pour les politiques de cohésion sociale et d'inclusion. C'est pourquoi le Département soutient les positions de l'Assemblée des Départements de France qui souhaite " *que soit fixé à 40 % le seuil minimal de la part de FSE + consacrée à l'inclusion sociale, compte tenu de l'élargissement du champ d'intervention du nouveau FSE.* "

Le Département des Deux-Sèvres est organisme intermédiaire, gestionnaire de subventions globales de FSE depuis 2007, subvention globale élargie depuis 2014, à l'ensemble des crédits FSE " inclusion " du territoire départemental. Il souhaite, pour la période 2021-2027, garder la gestion d'une enveloppe du FSE +, en cohérence avec les priorités du Pacte Territorial d'Insertion des Deux-Sèvres signé avec l'Etat, la Région et les acteurs locaux, parties prenantes des politiques d'insertion sociale et professionnelle :

### ◆ **Proposer un accompagnement professionnel adapté aux besoins des personnes pour favoriser le parcours vers l'emploi durable.**

- Partager entre acteurs de l'insertion des notions fondamentales telles que la finalité des politiques d'insertion, les parcours d'insertion, l'accompagnement, la référence de parcours,
- Mieux organiser l'accompagnement des personnes,
- Développer l'accès à la formation en lien avec le Conseil régional
- Consolider l'offre d'Insertion par l'activité économique (IAE), secteur pourvoyeur d'emploi pour les publics en insertion,
- Favoriser l'accès à l'emploi marchand.

### ◆ **Permettre à chacun de construire un parcours qui prenne également en compte ses besoins sociaux**

- Faciliter l'accès à la santé,
- Prendre en compte la mobilité,
- Développer l'accès au logement,
- Densifier le lien social / la remobilisation, faciliter l'accès au sport et à la culture
- Soutenir l'accès au numérique et aux TIC.

### ◆ **Permettre à tous les acteurs de l'insertion, collectivités, EPCI, opérateurs du champs social et économique d'être en pleine capacité de répondre aux besoins des personnes en parcours d'insertion**

- Harmoniser et développer le soutien aux réseaux et à leur animation,
- Soutenir les capacités d'insertion (en termes qualitatifs et quantitatifs),
- Informer, former les acteurs et les instances de gouvernance, évaluer les éléments du diagnostic (connaissance des publics, des besoins, de l'offre, des acteurs, etc.) à la mesure des performances en passant par le suivi des réalisations.

## Une Europe plus proche des citoyens

En l'état actuel des propositions de règlement, le Département des Deux-Sèvres, partenaire au quotidien des territoires au titre de ses compétences en matière de cohésion sociale et territoriale, est favorable à l'affirmation de la dimension territoriale comme une priorité de la future politique de cohésion. Cela doit être un de ses objectifs essentiels.

De manière générale, le Département estime que cette approche territoriale ne peut se traduire du point de vue de l'Autorité de gestion par l'utilisation d'une carte de disparités territoriales, dont les critères n'ont pas fait l'objet de concertation avec les parties prenantes. Les modalités de mise en œuvre des politiques régionales ne sauraient s'appliquer aux programmes de la Politique de cohésion qui sont bâtis sur d'autres logiques.

Le soutien communautaire aux démarches stratégiques de développement territorial intégré, est un outil qui a effectivement fait ses preuves, notamment à travers les LEADER pour rapprocher l'Europe des citoyens. Mais les erreurs de la programmation actuelle, inflation des normes réglementaires européennes et lourdeur des circuits administratifs français, sont en train de remettre en cause l'appétence des territoires pour ses démarches.

Le Département des Deux-Sèvres espère que les leçons seront rapidement tirées des difficultés actuelles.

Face aux constats de l'ampleur de la fracture territoriale qui continue de s'aggraver entre la France des métropoles et celle des territoires ruraux et périurbains, le Département des Deux-Sèvres est favorable à ce qu'en plus du maintien du développement rural et du LEADER dans le 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC, une enveloppe de FEDER soit dévolue au développement rural.

Enfin le Département soutient pleinement la résolution du Parlement européen en faveur d'un Agenda rural européen post 2020, fixant des objectifs ambitieux de développement des territoires ruraux.

## Le 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC

En tant que partenaire du monde agricole de l'ensemble des acteurs du monde rural, le Département des Deux-Sèvres s'inquiète de la réduction très significative annoncée du budget de la PAC et plus particulièrement, du deuxième pilier consacré au développement rural. Cette baisse va lourdement peser sur nombre d'agriculteurs du Département déjà touchés par la perte de l'ICHN et sur la possibilité d'accompagner dans des zones économiquement fragiles, une agriculture de qualité protectrice de l'environnement.

En conséquence, le Département souhaite que les élus de la Région Nouvelle Aquitaine, 1<sup>ère</sup> région agricole d'Europe, soutienne une inflexion de la position de la Commission européenne en la matière. Il souhaite que le FEADER accompagne à l'avenir :

### ◆ **la poursuite de la relocalisation des productions et des marchés à travers le développement des circuits de proximité,**

Le FEADER doit favoriser la création d'une valeur ajoutée locale dont les bénéficiaires restent aux producteurs et aux territoires, gage d'un développement local et rural plus équilibré. Pour ce faire, il convient d'encourager l'émergence de nouvelles filières (fruits et légumes, ovins lait...) qui trouvent leurs débouchés en proximité et répondent aux nouvelles pratiques de consommation (circuits courts).

### ◆ **le secteur de l'élevage en Deux-Sèvres**

L'activité d'élevage prend dans notre département une diversité de formes avec une forte variabilité dans son intensification et son lien au sol. Il se décline de l'élevage hors-sol industriel à l'élevage de ruminants en système herbager.

Elle trouve une partie de ses débouchés auprès d'IAA dont les unités de production sont souvent en proximité : secteur de la transformation de volaille - plus de 1000 emplois essentiellement dans le Nord Deux Sèvres -, abattoirs et ateliers de découpe de portée régionale et nationale, secteurs de la transformation laitière caprine et bovine en pleine restructuration. Mais elle fournit également des ateliers de transformation agro-artisanaux.

L'enjeu économique d'accompagnement des mutations de ces secteurs, pour qu'ils continuent d'être une source d'emploi et de production de valeur ajoutée locale, reste fondamental dans ces périodes de profondes mutations des habitudes alimentaires.

### ◆ **les actions d'incitation aux changements de pratiques agricoles pour une agriculture plus économe en intrant, moins productrice de Gaz à Effets de Serre -GES-, soucieuse de la préservation des milieux naturels et des ressources (qualité et quantité d'eau, fertilité des sols, biodiversité)**

Il est impératif, d'une manière générale que le FEADER soutienne les actions visant à limiter l'impact des pratiques agricoles sur les milieux et les ressources et cela, tant dans le domaine de l'eau que dans le maintien de la qualité de l'air et la fertilité des sols.

L'agriculture est un important émetteur de GES : par l'utilisation du matériel agricole, la présence d'élevage (émission de GES par les ruminants), importation d'aliments pour le bétail (soja sud américain,...). Pour diminuer ces émissions, des actions ont déjà été entreprises mais il faut développer et continuer d'encourager ces démarches.

La diminution des émissions passe par la promotion de l'autonomie alimentaire des élevages et le développement des systèmes herbagers mais aussi la relocalisation d'une partie de notre production de céréales et de fourrages. Des démarches existent aujourd'hui en Deux-Sèvres à l'image du projet Life

" Paturages tournants dynamiques ", du développement de l'agriculture biologique ou des Mesures Agro-Environnementales climatiques visant au respect de la qualité de l'eau et/ou du maintien de la biodiversité. Ses actions doivent trouver un prolongement et un soutien fort dans la future PAC, au travers du premier ou du second pilier.

#### ◆ **les actions d'accompagnement aux changements de pratique par la formation continue et l'aide au conseil**

Le soutien aux changements de pratiques en matière agricole doit se traduire par des aides directes à la profession mais aussi aux démarches de formation et de conseil mises en place par les organismes professionnels. Il faut renforcer l'offre de formations à l'adaptation des systèmes de production plus économes en intrant et plus respectueux des milieux.

De même, la faisabilité technico-économique des changements de systèmes des exploitations doit aussi être accompagnée et bénéficier d'expertises de la part des Organismes Professionnels Agricoles -OPA-.

#### ◆ **la recherche, le développement technologique et l'innovation**

Dans ces domaines, il serait intéressant d'encourager le développement de passerelles entre recherche fondamentale et appliquée telle qu'elle est pratiquée dans les laboratoires vétérinaires départementaux. En effet, leurs compétences de R&D sont essentielles en matière de santé animale et de sécurité alimentaire. Ils contribuent notamment à la création et au développement de nouveaux protocoles d'analyses essentiels à la résolution des crises sanitaires.

#### ◆ **la cohésion sociale et territoriale des territoires ruraux par le soutien aux services de base à la population et au programme LEADER**

Le Département est un partenaire majeur du monde rural et à ce titre il souhaite que le programme LEADER soit maintenu dans le FEADER et approuve qu'au moins 5 % de la part du budget de la PAC consacrée au développement rural, lui soit réservée.

De même il est important pour le Département que le renforcement et le maintien des services à la population continue de bénéficier d'un soutien du FEADER. Le maintien de la population en milieu rural et le développement économique des territoires ruraux dépendent de leur capacité à offrir un accès de qualité et de proximité aux services publics et privés.

Qu'elle soit ou non l'objet d'une démarche de diversification portée par des ménages agricoles, l'amélioration de l'offre touristique en matière d'hébergements doit rester une priorité du développement rural, de même que les équipements de loisirs, la valorisation touristique du petit patrimoine, des sites et des espaces naturels.

Enfin, le FEADER doit de manière transversale encourager l'innovation dans son acceptation la plus large du terme : technologique, de produit, de service mais aussi sociale. La création de nouvelles réponses aux besoins des populations rurales à tous les âges de la vie, doit être accompagnée pour garantir leur qualité de vie sur nos territoires.